



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011**

À une séance ordinaire tenue le 15 août 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**Mme Ginette Moreau, mairesse**

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, Conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement n° 656-2011 modifiant le règlement de zonage 590-2007
- b. Adoption du règlement n° 658-2011 modifiant le règlement de zonage 590-2007
- c. Adoption du règlement n° 659-2011 modifiant le règlement de zonage 590-2007
- d. PIIA patrimoine – acceptation de 3 permis
- e. PIIA conteneur et remorque – lot 3 384 055, chemin Bourret
- f. PIIA affichage – 11, rue Industrielle
- g. CPTAQ – 41, rue Principale
- h. CPTAQ – rue Principale, lot 4 076 934
- i. Approbation du plan d'ensemble – rue Lamontagne
- j. Demande à la MRC de Lotbinière pour modifier le RCI numéro 127-2002

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. ...

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Achat de radios portatives pour le service incendie
- b. Entente de travail du directeur et du directeur adjoint du service de sécurité incendie

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Achat d'une débroussailleuse Bosh Hog
- b. Rechargement - rang St-Lazare
- c. Réquisition de la subvention - réseau routier municipal
- d. Décompte n° 5 - Mise aux normes des puits Grenier et des Merles



**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Financement temporaire

**12. ADMINISTRATION**

- a. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires  
b. Embauche d'une employée au bureau de la SAAQ

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15094-08-2011  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller n° 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15095-08-2011  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller n° 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Juillet**

Ginette Moreau Daigle	2 353,62 \$
Léopold Rousseau	855,86 \$
Jean-Pierre Lamontagne	855,86 \$
Jonathan Moreau	855,86 \$
André Sévigny	855,86 \$
Julie Rousseau	855,86 \$
Bernard Ouellet	855,86 \$
Martine Couture	5 403,04 \$
Cathy Bergeron	4 597,38 \$
Martin Miller	4 001,70 \$
Renault Lepage	4 797,46 \$
Dany Lamontagne	3 736,98 \$
Linda Fortin	1 966,69 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>31 992,03 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>54 104,78 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>11 954,72 \$</b>
Bibliothèque et entretien ménager :	<b>2 502,16 \$</b>
Service des loisirs :	<b>27 756,21 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>6 413,56 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour juillet 2011 :</b>	<b>134 723,46 \$</b>



## Comptes payés - Juillet

S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	7 185,33 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	636,50 \$
Excavation Marcel Fréchette	Décompte # 5 (rues Côté & Gingras)	69 967,42 \$
Construction BSL	Décompte # 4 (Mise aux normes puits)	273 874,33 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et salle du conseil	518,36 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 541,80 \$
Groupe Négotel	Téléphones (du 22 juin au 21 juillet)	474,59 \$
Jonathan Bernard	Remb. dépôt salle et SOCAN	116,79 \$
Coop Fédérée	Diesel - Station de pompage	1 346,81 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 787,46 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	162,68 \$
Télus	Téléphone caserne, garage, biblio, etc.	535,10 \$
Petite caisse	Renflouement	202,40 \$
Postes Canada	Postes Canada	412,85 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle juin	1 355,05 \$
Télus	Cabine téléphonique et internet	206,62 \$
Hydro-Québec	Électricité	83,45 \$
L'Impériale	Essence et diesel	7 364,88 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 987,81 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 856,00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle juillet	1 188,64 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle juillet	756,27 \$
Gaz Métro	Gaz caserne	13,60 \$
Mike Télus	Appareils Mike	35,66 \$
Télus	Téléphones caserne, garage, salle, etc.	726,48 \$

**Total des comptes payés pour le mois de juillet 2011 : 388 336,88 \$**

## Comptes payés Service des Loisirs - Juillet

Club Lions St-Apollinaire	Déjeuner - Fête au village	1 487,50 \$
Jonathan Moreau	Décoration - Fête au village	20,19 \$
Marie-Ève Morin	Remboursement cours d'entraînement	70,00 \$
Sylvie Allaire	Remboursement Terrain de jeux	183,00 \$
Tony Roger	Arbitre de soccer	284,00 \$
Laurence Jobidon	Arbitre de soccer	161,00 \$
Maxime Morin	Arbitre de soccer	59,00 \$
Loïc Lance	Arbitre de soccer	229,00 \$
James Campeau	Arbitre de soccer	19,00 \$
Joanie Beauchamps	Arbitre de soccer	30,00 \$
Emmanuel Beaudoin	Arbitre de soccer	43,00 \$
Jonathan Turgeon	Arbitre de soccer	24,00 \$
Stéphane Métivier	Arbitre de soccer	40,00 \$
Carolane Couture	Arbitre de soccer	90,00 \$
Cynthia Couture	Arbitre de soccer	81,00 \$
Audrey Rousseau	Arbitre de soccer	30,00 \$
Tristan Simon	Arbitre de soccer	18,00 \$
Colin Bélanger	Arbitre de soccer	18,00 \$
Colette Lamontagne	Matériel pour services après funérailles	47,78 \$
René Vézina	Remboursement Terrain de Jeux	35,00 \$
Julie Lajoie	Remboursement Terrain de Jeux	350,00 \$
Carl Dubois	Remboursement Terrain de Jeux	78,00 \$
Performance C2	Avance session du printemps	5 000,00 \$
Isabelle Bolduc	Remboursement de soccer	95,00 \$
Marc Desrochers	Scène - Fête au village	550,00 \$
Josée Binet	Remboursement Terrain de Jeux	70,00 \$
Catherine Rousseau	Remboursement Terrain de Jeux	54,00 \$
Manon Dubois	Remboursement Terrain de Jeux	19,00 \$
Émilie Chatigny	Responsable soccer U-6	900,00 \$
Myriam Trudel	Remboursement Terrain de Jeux	19,00 \$
Soccer St-Gilles	Inscription tournoi U-6	45,00 \$

**Total des comptes payés des loisirs pour le mois de juillet 2011 : 10 149,47 \$**



## Comptes à Payer - Juillet

Agence Régionale de mise en valeur	Renouvellement adhésion	25,00 \$
Aide informatique G. Gosselin	Travaux divers informatiques	493,30 \$
Alimentation Beauchesne	Bouteilles d'eau et nettoyage	193,15 \$
Autobus Auger inc.	Transport - sortie terrain de jeux	2 082,55 \$
Aventurex	Sortie terrain de jeux	1 361,40 \$
Béton Laurier inc.	Location et mise aux normes des puits	5 498,02 \$
Biolab	Analyses d'eau	195,95 \$
Boivin & Gauvin	Compresseur d'air, entretien et réparation	1 298,10 \$
Gaétan Bolduc & associés	Préparer et installer les aérateurs	2 507,40 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons	20,79 \$
Buro Plus	Papeterie	308,78 \$
Cam-Trac	Vérifier l'huile hydraulique	263,34 \$
Carquest	Entretien véhicules	109,02 \$
Casse-Croûte chez Lizon	Corvée horticulture et feu TMC MAG	265,62 \$
Centre d'amusements	Sortie terrain de jeux	679,63 \$
CGER	Location de juin - camion ordures	7 451,44 \$
C.E.R. Turmel	Tuyaux galvanisés	295,23 \$
Certified Laboratories	Sellant et sel à glace	1 749,77 \$
Chapiteau Rive-Sud	Location chapiteau Fête au Village	3 225,23 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	102,53 \$
Club des Lions	Souper canadien - Fête au Village	2 221,54 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport (Dicom)	57,22 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	886,75 \$
Construction BML	Sable pour incendie TMC MAG	2 640,17 \$
Coop Seigneurie	Mélange gazon et projecteur	91,05 \$
Côté Fleury	Clés	16,34 \$
Gaston Côté	Remb. bottines de travail	125,29 \$
Marcel Croteau	Ménage de juillet	488,73 \$
Déneigement R. Lemay inc.	Rechargement Terre-Rouge et Bourret	1 069,74 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	182,28 \$
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	Réparer tableau électrique et ancrage	503,24 \$
Distribution Brunet inc.	Pièces de fonte pour mise aux normes	193,03 \$
Document Express	Dépliants Fête au Village	444,25 \$
Dura-Lignes inc.	Lignages chemins	4 465,75 \$
Du-So pièces d'auto inc.	Pièces pour freins	55,88 \$
Eco-Parc Etchemins	Sortie terrain de jeux	994,30 \$
École Nationale des pompiers	Formation Régie	868,00 \$
Elle Québec	Réabonnement - bibliothèque	21,87 \$
Entreprises Jacques Beaudet inc.	Camionnage chemin Bourret	984,67 \$
Entreprise Hubert Coulombe inc.	Camionnage chemin Bourret	958,07 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux et pavage skate parc	3 688,71 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien plates-bandes	3 745,29 \$
Envir'eau Puits	Honoraires puits Croteau et autres	9 508,07 \$
Épandage CMD	Feu 47, rue du Parc	4 547,03 \$
EIRS Alarme	Surveillance 3 mois	165,78 \$
Équipements récréatifs jambette	Sangles de caoutchouc	102,53 \$
Équipements Sigma inc.	Vérifier souche de la pépinière et moteur	433,61 \$
Ernest Joubert inc.	Location laser pour mise aux normes	925,64 \$
Excavations B.G. Bilodeau inc.	Travaux fossés	284,66 \$
Exova	Analyses d'eau	131,01 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutations	81,00 \$
Fortier 2000 Itée	Mise aux normes	2 270,81 \$
Garage Germain Rousseau	Pose de pneu et valve	10,65 \$
Gazon court	Tonte des espaces verts	2 296,31 \$
GB Électronique	Câblage pour caméra	142,36 \$
Groupe Casa	Valeur marchande de 2 lots	791,78 \$
Hewitt	Alternateur et recherche de pannes	1 327,24 \$
Hôpital vétérinaire	Euthanasie et incinération félin	70,63 \$



Iclic	Hébergement du site	56,96 \$
Industries Lam-e	Équipement - garage	181,68 \$
Installation R. Mailloux	Supports pour projecteur	341,77 \$
Jean-Pierre Delisle	Travaux route des Rivières et Bourret	1 048,11 \$
John Meunier	Distributeur de chlore	600,80 \$
Jolicoeur, Lacasse Avocats	Services annuels, grief, général	5 040,85 \$
Labo S.M. inc.	Étude géotechnique (MBBR)	5 696,25 \$
Armand Laroche	Remplacer bac roulant à ordures	35,00 \$
LCS inc.	Nettoyer réservoir et colmatage de conduite	18 288,46 \$
L. Delisle inc.	Incendie 47, du Parc et Mise aux normes	1 731,66 \$
Lettrage Rémi Gagné	Collants "Danger"	56,96 \$
Librairie Chouinard	Volumes bibliothèque	625,59 \$
Linde	Produits et gants de cuir	377,41 \$
Lumco	Ballasts	1 406,57 \$
Marché Veilleux	Terrain de jeux, caucus, Fête au Village	306,99 \$
Médias Transcontinental	Offre d'emploi SAAQ Publi-Sac	137,62 \$
Metallifer (2009) ltée	Poteaux pour signalisation	1 002,54 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part août	27 616,65 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part août et location camion	5 451,27 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide 223, Bois-Joly et 47, du Parc	3 732,62 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide 220, Industrielle et 47, du Parc	5 259,30 \$
Normand Côté, électricien	Vérifier pompe puits des Merles	79,75 \$
Novicom	Pièces	198,99 \$
Orizon	iPhone 4 pour pompier	362,28 \$
Paul Grimard	Piquetage sentier piétonnier	740,51 \$
Paysagiste 2000 inc.	Mise aux normes et travaux divers	34 599,04 \$
Peinture Lignes Plus	Terrains de soccer, traverses d'écoliers	2 352,56 \$
Performance C2	Session été 2011	5 936,80 \$
Pierre Beaulieu	Dossier centre sportif	45,00 \$
Pitney Bowes	Location compteur timbreuse (2 mois)	111,54 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 339,55 \$
Plania	Analyse rue Principale et consultation	2 745,59 \$
Pompe Ste-Foy	Chargeur à batterie, réservoir incendie	3 970,40 \$
Porte de garage SM	Antenne et télécommande	256,33 \$
Produits chimiques CCC	Produit pour usine de filtration	2 372,61 \$
Produits Jean-Paul Côté inc.	Hypochlorite solution	118,48 \$
Protection incendie PC	Inspection visuelle, air pack, pièce, test	303,28 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	575,72 \$
Ray-Car	Pierre : Bourret, des Rivières, Ormière	33 469,95 \$
Réal Huot inc.	Rehaussements et pièces	1 057,52 \$
Réparation d'outils R. Martel	Réparer perceuse	69,95 \$
Réseau Biblio	Cartes d'abonnés et volumes endommagés	85,17 \$
Roulement Techno	Maille chaîne	17,48 \$
Services Technologiques A.C.	Interface défectueux, débit bouché	2 777,13 \$
Services Frimas	Maintenance de juin	267,33 \$
Signalisation Lévis	Panneaux signalisation	83,17 \$
Signoplus	Panneaux signalisation	585,35 \$
SNC-Lavalin	Dépôt à neige, surveillance, mise aux normes	8 190,89 \$
Société Trader	Renouvellement Guide d'évaluation Hebdo	210,70 \$
Stelem	Levier magnétique	199,37 \$
Tecknolaser	Cartouches d'imprimante	356,36 \$
Théâtre "Les Marionnettes"	Sortie terrain de jeux	615,19 \$
Tourisme Lotbinière	Publicité et distribution dépliants	305,13 \$
Transport Lotbinière	Transport pour sorties terrain de jeux	136,71 \$
Transport Tilly	Transport pour sorties terrain de jeux	233,55 \$
Gérald Trottier	Remb. bottines de travail	200,00 \$
Unicoop	Pièces débroussailleuse et autres	937,49 \$
U.R.L.S.	Formation terrain de jeux	1 015,00 \$
U.S.D.	Bacs bleus à récupération	4 226,39 \$
Village québécois d'antan	Sortie terrain de jeux	1 070,61 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage juin et juillet	1 604,06 \$
Würth	Équipement - garage	798,25 \$
Xérox	Photocopieur	5 532,78 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de juillet 2011 :</b>		<b>275 066,55 \$</b>



15096-08-2011  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 656-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 590-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer un ensemble visuel harmonisé dans les futurs développements résidentiels;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 656-2011.

Adopté à l'unanimité

---

15097-08-2011  
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 658-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modifications de la part de promoteurs qui souhaitent construire des habitations multifamiliales de 6 logements à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par Léopold Rousseau, conseiller n° 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 658-2011.

Adopté à l'unanimité

*Ginette Moreau, mairesse, s'abstient de voter sur cette résolution.*

---



15098-08-2011  
point no 7c

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 659-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE certains usages dérogatoires protégés par droits acquis en zone agricole ne peuvent être remplacés par un autre usage dérogatoire, même si cet usage a des droits reconnus en vertu de la Loi sur la Protection des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QU'il est essentiel que les bâtiments existants qui possèdent déjà le déclin de vinyle comme parement extérieur puissent être rénovés ou agrandis avec le même type de parement extérieur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par André Sévigny, conseiller n° 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 659-2011.

Adopté à l'unanimité

15099-08-2011  
point no 7d

## **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2011-270 pour le 45-47, rue de l'Église afin de changer les fenêtres du rez-de-chaussée en façade de la résidence.
- Numéro 2011-262 pour le 37-39, rue de l'Église afin de refaire la toiture, refaire et modifier les lucarnes avant et arrière et changer les fenêtres de la résidence.
- Numéro 2011-376 pour le 59, rue Roger afin de refaire la galerie avant et changer le modèle de rampe.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes avec une précision pour la demande 2011-262, afin que la lucarne en façade soit le modèle à 2 versants comme indiqué au plan 3/5 de la proposition des architectes Fontaines & Gauthier;

IL EST PROPOSÉ PAR: Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n° 2011-270 et 2011-376.

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2011-262 avec la précision indiquée.

Adopté à l'unanimité



15100-08-2011  
point no 7e

### **PIIA CONTENEUR ET REMORQUE – LOT 3 384 055, CHEMIN BOURRET**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot rénové 3 384 055 d'une superficie de 12.3 hectares dans la zone 12 A situé sur le chemin Bourret;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-332 afin d'autoriser une remorque d'entreposage à l'usage de l'entreprise d'excavation pour l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2011-332.

Adopté à l'unanimité

---

15101-08-2011  
point no 7f

### **PIIA AFFICHAGE – 11, RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 463 d'une superficie de 2901.3 m<sup>2</sup> dans la zone 156 P situé au 11, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-378 afin d'installer une enseigne murale sur le mur arrière du bâtiment principal qui fait front à l'autoroute Jean-Lesage;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation de l'enseigne murale soit autorisée comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation n° 2011-378.

Adopté à l'unanimité

---

15102-08-2011  
point no 7g

### **CPTAQ – 41, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété d'une superficie de 25.64 hectares située au 41, rue Principale dans la zone 20 A portant le numéro de lot 4 287 256;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de renouvellement pour l'exploitation d'une carrière tel que déjà autorisé par la décision numéro 346535 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;





ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

*André Sévigny, conseiller n° 5, s'abstient de voter sur cette résolution.*

---

15103-08-2011  
point no 7h

#### **CPTAQ – RUE PRINCIPALE, LOT 4 076 934**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété d'une superficie de 19.61 hectares située sur la rue Principale, dans la zone 20 A portant le numéro de lot 4 076 934;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de renouvellement pour l'exploitation d'une carrière tel que déjà autorisé par la décision numéro 346534 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

---

15104-08-2011  
point no 7i

#### **APPROBATION DU PLAN D'ENSEMBLE RUE LAMONTAGNE**

ATTENDU QUE le promoteur « Société immobilière Invest inc. » a présenté à la Municipalité un projet de développement dans le prolongement de la rue Lamontagne de 72 unités de logements;

ATTENDU QUE le promoteur a manifesté à la Municipalité son intention d'entreprendre la réalisation de travaux d'infrastructure, de mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout sanitaire et pluvial, d'un réseau d'éclairage, de bordures de rue et de pavage sur une longueur approximative de 170 mètres, pour desservir 72 unités de logements;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés par le promoteur, puis cédés à la Municipalité conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 596-2007;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer, sans obligation, ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé le 19 juillet par la Société immobilière Invest inc., préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre sous la minute 2008 en respectant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 596-2007 et tout autre règlement d'urbanisme.

D'autoriser Ginette Moreau, Mairesse et Martine Couture, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire un protocole d'entente pour le partage des coûts et la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

15105-08-2011  
point no 7j

---

**DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR MODIFIER LE RCI NUMÉRO 127-2002**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 127-2002 sur la gestion de la zone agricole le 13 mars 2002;

ATTENDU QU'un propriétaire d'établissement d'élevage de porcs désire que la Municipalité demande à la MRC de Lotbinière la possibilité de modifier le RCI numéro 127-2002, afin que soit acceptée, dans le calcul des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, la membrane de type imperméable flottante à titre de toiture rigide au lieu de toiture temporaire (couche de plastique ou de tourbe);

ATTENDU QUE le facteur d'atténuation (paramètre F) est de 0,7 pour une toiture rigide permanente et 0,9 pour une toiture temporaire;

ATTENDU QUE de nouvelles technologies sont mises en marché dans le domaine agricole pour maximiser les opérations des exploitations;

ATTENDU QUE plusieurs exploitants sur le territoire de la MRC de Lotbinière et des MRC avoisinantes utilisent la membrane de type imperméable flottante pour recouvrir une structure d'entreposage des engrais de ferme (fumiers, lisiers);

ATTENDU QUE les exploitants affirment que ces couvertures éliminent l'accumulation de précipitations dans les fosses et protègent des pertes ammoniacales en soustrayant le lisier de l'action du soleil et du vent;

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Sorel a adopté cette modification à son RCI le 9 juin 2010 et a reçu un avis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui reconnaît les caractéristiques de ce type de couverture qui sont à la fois étanches (à l'eau, aux odeurs et aux gaz) et permanentes en leur donnant un coefficient d'odeur de 0,7;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'est pas favorable à la présente demande;

ATTENDU QUE le demandeur assume les tarifs exigibles pour le traitement d'une demande de modification réglementaire en vertu du règlement numéro 559-2006;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à la majorité

*Le conseiller numéro 2, Jean-Pierre Lamontagne, vote **contre** la présente résolution*

De demander à la MRC de Lotbinière de modifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 127-2002, afin que soit acceptée, dans le calcul des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, la membrane de type imperméable flottante à titre de toiture rigide au niveau du paramètre F1.

Adopté à la majorité.



15106-08-2011  
point no 9a

### **ACHAT DE RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE les officiers du service d'incendie ont avec eux, 24 h/24, une radio afin de communiquer rapidement sur les ondes radio avec la centrale 911;

ATTENDU QUE ces radios sont en service depuis 2004 lors du transfert de centrale 911;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, soit :

- NOVICOM 2000 : 6405.28 \$
- CTM Communication : 6843.87 \$
- ORIZON Mobile : 7161.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'achat de 6 ensembles radios chez NOVICOM 2000 pour un coût total de 6405.28 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

15107-08-2011  
point no 9b

### **ENTENTE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR ET DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE M. Martin Miller, directeur du service de sécurité incendie (SSI), a rencontré les membres du conseil municipal afin de les informer de l'importance de respecter les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière et de la charge de travail que demande l'application de ce schéma;

ATTENDU QUE le directeur et le directeur adjoint doivent se partager certaines tâches afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE M. Martin Miller a proposé de maintenir ses heures de travail à 16 h/semaine et que M. Dominique Dubé soit à 8 h/semaine, au taux horaire respectif de chacun, afin de mieux rencontrer ces objectifs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de M. Martin Miller en ce qui a trait à l'augmentation des heures de travail administrative au service de sécurité incendie et que cette entente sera réévaluée au besoin.

Adopté à l'unanimité

---

15108-08-2011  
point no 10a

### **ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE BOSH HOG**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une débroussailleuse Bush Hog;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- La Coop Unicoop : 12 714.03 \$
- Cam Trac Bernières inc. : 13 961.51 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité



De faire l'achat de la débroussailleuse Bosh Hog auprès du plus bas soumissionnaire, La Coop Unicoop de St-Agapit, au coût de 12 714.03 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

15109-08-2011  
point no 10b

### **RECHARGEMENT RANG ST-LAZARE**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer un rechargement sur le rang St-Lazare Ouest, sur une longueur de 2.2 km, de la Route 273 vers l'ouest, sur 8 m de large;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués en régie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer les travaux de rechargement du rang St-Lazare estimés à environ 95 000 \$, comprenant la pierre, le camionnage, le nivelage et la compaction.

Qu'une somme de 95 000 \$ maximum soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablières.

Adopté à l'unanimité

---

15110-08-2011  
point no 10c

### **RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports, M. Norman MacMillan, a accordé une subvention de 30 000 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins Bourret, de la Chute, des rangs Bois-Joly, de Pierriche, des Moulanges, Gaspé, Marigot, Prairie-Grillée, Saint-Lazare, des routes de l'Ormière, des Ruisseaux, du Bois-de-l'Ail, du Cap et des rues des Bois, des Cèdres, des Érables et Dufresne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

---

15111-08-2011  
point no 10d

### **DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 – MISE AUX NORMES DES Puits GRENIER ET DES MERLES**

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin nous a transmis le décompte progressif n° 5 pour le projet mise aux normes des puits Grenier et des Merles et réservoir # 2;

ATTENDU QUE ce décompte représente le total des travaux réalisés évalués au 31 juillet 2011 auquel la retenue contractuelle de 10 % a été soustraite;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin recommande le paiement de la somme de 55 681.27 \$ à l'entrepreneur des travaux, Construction BSL inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 55 681.27 \$ taxes incluses, à Construction BSL inc.

Adopté à l'unanimité

---



15112-08-2011  
point no 11a

### **FINANCEMENT TEMPORAIRE - INSTALLATION D'UNITÉS MBBR AU SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES EXISTANT**

ATTENDU QUE les travaux d'installation d'unités MBBR au site de traitement des eaux usées existant en vertu du règlement 655-2011 sont débutés;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 2 210 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse selon la progression des déboursés à effectuer.

Adopté à l'unanimité

---

15113-08-2011  
point no 12a

### **INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 12<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf des gens d'affaires qui aura lieu le 30 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CDE)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 305 \$, soit 2 participants pour le golf et souper, en plus d'un souper supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

---

15114-08-2011  
point no 12b

### **EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU BUREAU DE LA SAAQ**

ATTENDU QU'une offre d'emploi comme préposé(e) au permis et à l'immatriculation a été envoyée sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire via le Publi-Sac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Claudette Lambert comme préposée au service à la clientèle du bureau de la SAAQ, à 21 h/semaine, au taux horaire de 13 \$.

Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité

*Le conseiller n° 1, Léopold Rousseau, s'abstient de voter sur cette résolution.*



15115-08-2011  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 15 août 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

15116-08-2011  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 15 août 2011, à 20 h 10.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

***Prochaine séance du conseil : le lundi 12 septembre 2011***